L'équipe de rédaction

Neon

Un autre éclairage sur la vie de Parkeon

4ème éclair Cfdt des choix des actes Janvier 2008

Toute l'équipe vous souhaite une bonne et heureuse année

Débrayage du 26 novembre 07

Merci pour votre forte mobilisation!

Ce lundi de novembre a été l'occasion de venir débattre avec les organisations syndicales de sujets importants comme la charge de travail, les salaires… autour d'un café.
Nous étions environ 100 salariés toutes catégories confondues et de différents services comme Bureau d'étude, Production... Le débat fut bref mais remarquable de par sa qualité et visible de par son emplacement situé devant l'entrée principale.
Nous avons remonté nos inquiétudes à notre direction, maintenant, reste à savoir si elle considère **Parkeon** comme un citron à presser au maximum pour en sortir tout le jus pour son unique bénéfice ou va t-elle partager de manière équitable?

Sondage salaires

Le sondage réalisé fin 2007 par la CFDT nous a révélé une bonne surprise: les employés de Parkeon sont confiants en l'avenir de leur entreprise (67%) et ils sont assez satisfaits de leurs managers (63%).
Mais ce sondage nous a confirmé ce que nous pressentions: en grande majorité (69%), vous estimez que votre travail est mal reconnu. Et le taux le plus important constaté revient à la reconnaissance du mérite: **85% des employés** pensent que le mérite n'est pas correctement reconnu avec comme constat principal: mérite = "tête du client".
A noter aussi que la moitié des employés pensent que le PAD ne sert à rien...
Contactez nous pour avoir le résultat complet.

Qu'est-ce qu'une convention collective?

Une Convention Collective est un contrat collectif écrit, négocié entre représentants des employeurs et représentants des salariés (syndicats de salariés représentatifs), définissant des règles pour les relations de travail garanties aux parties (classifications, rémunérations, durée du travail, congés, embauches, licenciements, formation, déplacements …)
Plusieurs textes peuvent la composer. Pour la métallurgie (branche dont dépend Parkeon), ce sont plusieurs dizaines d'accords qui définissent les règles nous concernant.

Où trouver la convention collective?

L'employeur doit la tenir à disposition des salariés.
Le plus simple est de venir nous voir si vous avez besoin de renseignements, et vous pouvez aussi la consulter sur le site de la fédération métallurgie de la CFDT:
http://www.fgmm.cfdt.fr/conv/conv.htm

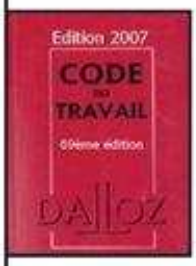

Prime de précarité CDD

Selon le **code du travail (art. L122-3-04),** la prime de précarité des CDD est égale à 10% de la rémunération totale brute due au salarié. Elle peut être réduite à 6% par une convention collective, si des contreparties sont offertes au salarié, notamment par un accès privilégié à la formation professionnelle.
La convention métallurgie, dont dépend Parkeon, prévoit cette réduction de la prime à 6%.

Parkeon applique donc les 6% au lieu des 10%...

Or, l'arrêt de la cours de cassation du 11/07/2007, n°06-41765) précise que l'accord collectif ne suffit pas. Pour se prévaloir du taux réduit prévu, l' employeur doit avoir effectivement proposé au salarié un **accès privilégié** à la formation.

Si vous êtes CDD, les 6% ne s'appliquent donc que si Parkeon vous a donné un accès privilégié à la formation professionnelle. Sinon le taux de 10% s' applique.

(à noter que le DIF ne compte pas: c'est un droit pour tous!)

Avec la monétarisation des jours de RTT, ma maîtresse est retournée travailler et je peux enfin profiter de son transat wouaf, wouaf ...

Vous revenez de congés maternité ou d'adoption?

Alors votre augmentation annuelle ne peut être inférieure à la moyenne de votre service ou de votre catégorie.
C'est la loi sur l'égalité salariale entre les hommes et les femmes qui le dit... (loi du 23/03/2006)

Actionnaria Parkeon

Seulement 40% des salariés France ont souscrit (217). 49 collègues hors hexagone ont aussi adhéré.
Cela représente un montant de 400 000€ sur 1.5M€ de disponible...
Le restant est repris par Barclays.

Peut-on imposer des horaires aux forfaits jour?

Non !

Malgré tout, certains responsables d'équipe on essayé...

Alors rappelons que le personnel au forfait jour (ingénieurs, cadres, techniciens forfaités) n'ont pas d'horaire imposé: c'est le principe même du forfait !

Extrait de l'accord sur les 35H Parkeon : « *Conformément au principe même d'autonomie des Ingénieurs et Cadres dans la gestion de leur temps de travail, il ne saurait leur être imposé un horaire strictement défini.* »

Convention collective, accord national du 3 mars 2006 sur l'organisation du travail dans la métallurgie, art 8, §14.1:
"Forfait défini en jours: dans le cadre de l'exécution de la prestation de travail découlant de leur contrat de travail, les salariés ne sont pas soumis à un contrôle de leurs horaires de travail."
Voir http://www.fgmm.cfdt.fr/conv/a030306f.pdf

Le DIF

Le constat est presque comique: ce sont les salariés les moins qualifiés qui bénéficient le moins de la formation professionnelle! Ils sont les oubliés des entreprises…

C'est ainsi qu'a été créé le DIF (droit individuel à la formation) .

Vous pouvez ainsi accéder à toute formation concernée par le plan de formation de PARKEON, vous pouvez donc être formé sur d'autres aspects que votre métier.

Ce droit est utilisable à votre initiative. Votre formation et les frais de transport seront payés et elle devra se faire en dehors de votre temps de travail avec paiement de 50% de ce temps par PARKEON.

Avec le DIF vous pouvez cumuler jusqu'à 120 heures de droit à formation.

N'hésitez pas à l'utiliser pour élargir vos compétences.

Pour tous les détails sur le DIF, comment demander une formation, venez nous consulter.

Cadres : préavis et heures de recherche d'emploi

En cas de licenciement ou de démission, les cadres disposent de 50h de recherche d'emploi par mois durant le préavis. Les modalités d'utilisation de ces heures sont à déterminer avec l'employeur (paiement, regroupement...)

Les heures de recherche d'emploi ne donnent pas lieu à réduction du salaire.

Voir la convention collective nationale des ingénieurs et cadres de la métallurgie.

Voici quelques commentaires choisis suite au sondage sur les salaires/conditions de travail

« Depuis 4 ans la direction a fait redescendre sur les employés la pression des actionnaires, mais elle n'a pas fait redescendre leurs revenus..."

"Mérite: le succès est rarement le fait d'une personne mais d'une équipe"

"Le SMIC me rattrape"

"Arrêtez les PAD, c'est une fumisterie"

"Je manage une équipe: lorsque j'ai donné le talon + l'ancienneté + les promos, il ne reste rien pour l'individuelle. Ceux qui s'investissent ont le talon + 5€ ! Faisons confiance aux managers pour déterminer ceux qui méritent."

Dons d'ordinateurs en vue

En 2008 les entreprises pourront faire cadeau à leurs salariés de matériels informatiques amortis, logiciels inclus.

Lettre au père Noel

Cher Père Noël,

Au service client de Chatillon l'ambiance est bonne, ça va, ça vient, nous avons des nouveaux copains tous les mois. Par contre la cantine de la SNCF est devenue tellement chère que nos dirigeants, quand ils nous rendent visite, vont manger au restaurant. L'été pour se rafraîchir quand il fait très très chaud, nous pouvons faire comme les touristes, patauger dans les fontaines publiques de Paris, mais notre direction nous a demandé d'enlever les casquettes Parkeon pour ne pas les mouiller. Le nouveau système GPS sur nos véhicules est très pratique, il permet de retrouver nos véhicules plus facilement surtout s'ils sont à la fourrière. Coté boulot et surtout pour simplifier la vie de notre collègue en province, notre direction nous autorise à garder les pièces de rechanges à la maison, d'ailleurs hier ma femme m'a fait remarquer que j'en avais laissé trainer une dans la cuisine, de toute façon je m'en fiche car elle me dit toujours que je n'ai pas le sens du rangement. Depuis que nous avons les blousons parkeon, les flics ne nous arrêtent plus pour vandalisme sur les horodateurs. Coté salaire c'est pas mirobolant mais de toute façon, comme dirait mon patron»: Faut pas vous plaindre car vous avez du boulot".

Si je t'écris cette lettre, Père Noël, ce n'est pas pour te demander un cadeau, ce serait trop égoïste de ma part, mais si tu pouvais nous accorder une minute de ton temps si précieux pour venir faire un tour du coté du service client nous t'en serions reconnaissants.

La tradition du Nouvel An remonte à Babylone, 2000 ans avant J.C. Cette fête avait lieu au printemps pour honorer le dieu Mardouk qui protégeait les récoltes. A Rome, en 46 avant J.-C., Jules César reporte le nouvel an au 1er janvier et pour cela il créa une année de 445 jours puis cette tradition disparut et reprit au Moyen Age à des dates différentes selon les pays : les Anglais fêtaient le nouvel an en mars, les Français le fêtaient le dimanche de Pâques et les Italiens le fêtaient à Noël.

Loi handicap 2005

Elle réaffirme la loi du 10 juillet 1987: les entreprises de plus de 20 salariés ont une obligation d'emploi d'au moins 6% de personnes handicapées ceci étendu à de nouvelles catégories .

5 moyens pour satisfaire à l'obligation d'emploi :
1) employer des personnes handicapées,
2) conclure un contrat de sous-traitance, de fournitures, de prestations de service ou de mise à disposition de travailleurs handicapées,
3) accueillir des demandeurs d' emploi handicapés en formation dans le cadre d' un stage,
4) conclure un accord de branche, d'entreprise ou d' établissement en faveur de l'emploi des personnes handicapées,
5) verser une contribution à l' Agefiph*.

"La situation de l'emploi pour les personnes handicapées est très préoccupante:
20% des personnes handicapées sont au chômage contre 9% pour toute la population active.
La période moyenne d'inactivité est de 18 mois contre 12 mois pour l'ensemble des chômeurs..."

Enfin, la loi crée une obligation pour les partenaires sociaux de négocier l'emploi des travailleurs handicapés, au niveau des branches tous les 3 ans et dans les entreprises tous les ans.

Info de dernière minute:

Avec 1,22% de travailleurs handicapés en 2006, Parkeon est sur le bon chemin pour atteindre les 6%. Nous aurions entendu dire qu'en production il y a un service entier d'autistes... à suivre.

Depuis cette loi il y a eu 111 000 embauches en 2006 (source Agefiph).

Vous êtes salariés Parkeon et vous avez un handicap reconnu. Si votre poste de travail n'est pas adapté à votre handicap, vous pouvez contacter la direction ou vos élus CFDT.

*Association de gestion du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées